

## Procès-Verbal du conseil municipal extraordinaire du 27/11/2024 à 19h30

**Date de la convocation : 22/11/2024**

**Date d'affichage : 22/11/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 du mois de novembre le Conseil municipal de la commune de PEYRINS, légalement convoqué, se réunit en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

**Présents : 12 / 21**

**Votants : 19 / 21**

**Présents :** Messieurs Barneron, Brient, Bouchon, Grillot, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze.

Mesdames Chaintreuil, Grillot, Juban, Lopes.

**Absents :** Mesdames Mourvillier, Monterrat.

**Excusés :** /

**Procurations :** de Madame Liabeuf à Madame Lopes, de Madame Durand à Monsieur Barneron, Monsieur Vossier à Monsieur Longinotti, de Madame Mondon à Monsieur Brient, de Monsieur Heraud à Monsieur Moulin, de Monsieur D'Agostino à Monsieur Ronze, de Madame Miserolle à Monsieur Bouchon.

**Secrétaire de séance : Monsieur Grillot.**

**Monsieur Barneron** expose que le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre sera approuvé au cours de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2024.

### DELIBERATIONS

#### **Délibération n°1**

**Objet : Attribution du marché de travaux de voiries 2024 – lots 1 à 6.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin.**

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie par en date du 22/11/2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 – Abstention : 0) procède à l'attribution des lots 1 à 6 comme suit :

#### **Attribution à l'entreprise CHARIGNON TP des lots suivants :**

**Lot n°1**, intitulé 'Chemin des Moulins' pour un montant de 27 337.16 euros HT.

**Lot n°2**, intitulé 'Route de Montgrenier' pour un montant de 8 259.00 euros HT.

**Lot n°4**, intitulé 'Accrobranche' pour un montant de 13 462.00 euros HT.

**Lot n°5**, intitulé 'Chasse-Jassoud pour un montant de euros 6 781.40 euros HT.

**Lot n°6**, intitulé 'Trottoirs du chemin des Moulins' pour un montant de euros 20 283.50 euros HT.

**Total HT des lots 1 – 2- 4 – 5 – 6 : soit un montant HT de 76 123.06 euros – 91 347.67 euros TTC.**

#### **Attribution à l'entreprise TP Réalisation :**

**Lot n°3**, intitulé 'Chemin de l'Aumone' pour un montant de 1 245.00 euros HT soit 1 494.00 euros TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes afférents à cette décision.

#### **Délibération n°2**

**Objet : Marché d'entretien des bâtiments : Attribution du marché de service.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'attribuer le marché de service à la société 'Be All Clean', domiciliée à Clérieux pour la somme de 46 453.20 euros HT soit 55 743.84 euros TTC. Les notifications seront adressées aux sociétés. Le maire est autorisé à signer tout document afférent à la décision.

### **Délibération n°3**

**Objet : Aménagement du quartier Condillac – Acquisition des parcelles AM 613 et 614.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin.**

Sur avis de la Commission 'Voiries' du 13/11/2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AM 613 (55m<sup>2</sup>) et 614 (11 m<sup>2</sup>) à la SAS IMMOVIA. Il est dit que l'acquisition s'effectue à l'euro symbolique. La superficie de l'emprise des parcelles représente un total de 66 m<sup>2</sup>. Les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune de Peyrins. Les 2 parcelles seront ensuite intégrées dans le Domaine Public communal. Le maire est autorisé à signer tout document afférent à cette acquisition.

### **Délibération n°4**

**Objet : Parcelle AM 553 : Incorporation dans le Domaine Public.**

**Monsieur Moulin** expose que dans le cadre de l'aménagement du quartier Condillac nous devons intégrer la parcelle cadastrée AM 553 dans le Domaine Public de la commune. Cette intégration sera inscrite dans un futur plan d'alignement.

Compte-tenu des aménagements nécessaires, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0) approuve l'intégration de la parcelle cadastrée AM 553 (34m<sup>2</sup>) dans le domaine public. Il précise que le plan d'alignement sera modifié par la suite. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

### **Délibération n°5**

**Objet : Décision modificative n°6 au Budget Primitif 2024.**

**Monsieur Grillot** expose que nous devons procéder à des ouvertures de crédits au sein des chapitres 040 et 042. Le conseil municipal (Par : Pour : 19 - Abstention : 0 – Contre : 0) approuve les virements de crédits ci-après et autorise le maire à signer tout document afférent à ces décisions.

- Dépenses : ajouter 111.66€ au compte 4912 du Chapitre 040 (Investissement)
- Recettes : ajouter 111.66€ au compte 7817 du Chapitre 042 (Fonctionnement)
- Dépenses : déduire 111.66 euros au Chapitre 23 – Article 2313 (Investissement)
- Recette : déduire 111.66 euros Chapitre 70 – Article 70311 (Fonctionnement)

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Réunions ordinaires du conseil municipal en 2024 : 18/12/2024.**

**Décision du maire :** Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Achat d'un ordinateur partagé.
- Marché de travaux de voiries : Publication d'annonces légales. (2)
- Mairie : Remplacement de la régulation du chauffage.
- Eboulement sous Cimetière : étude en vue de solutions de confortement du mur en phase 2.
- Cure du village : réalisation d'un diagnostic 'bois'.

**Recensement de la population du 16/01/2025 au 15/02/2025.**

Pour mémoire.

**Repas des aînés ce mercredi 27/11 à 12h00 au gymnase.**

**Madame Chaintreuil** expose que les agents techniques ont réalisé un énorme travail pour l'organisation de ce

repas.

Elle remercie très sincèrement les agents.

**Samedis fermés en 2025 :**

Samedi 19 avril 2025 - Samedi 10 mai 2025 - Samedi 07 juin 2025 - Samedi 12 juillet 2025 - Samedi 19 juillet 2025 - Samedi 26 juillet 2025 - Samedi 02 août 2025 - Samedi 09 août 2025 - Samedi 16 août 2025 - Samedi 27 décembre 2025.

**Le Maire,  
Philippe BARNERON.**



